

Évangile de Jésus Christ selon saint (Luc20, 27-38)

En ce temps-là, quelques sadducéens – ceux qui soutiennent qu’il n’y a pas de résurrection – s’approchèrent de Jésus et l’interrogèrent : « Maître, Moïse nous a prescrit : Si un homme a un frère qui meurt en laissant une épouse mais pas d’enfant, il doit épouser la veuve pour susciter une descendance à son frère. Or, il y avait sept frères : le premier se maria et mourut sans enfant ; de même le deuxième, puis le troisième épousèrent la veuve, et ainsi tous les sept : ils moururent sans laisser d’enfants. Finalement la femme mourut aussi. Eh bien, à la résurrection, cette femme-là, duquel d’entre eux sera-t-elle l’épouse, puisque les sept l’ont eue pour épouse ? »

Jésus leur répondit : En ce temps-là, Jésus répondit aux sadducéens – ceux qui soutiennent qu’il n’y a pas de résurrection – :

« Les enfants de ce monde prennent femme et mari. Mais ceux qui ont été jugés dignes d’avoir part au monde à venir et à la résurrection d’entre les morts ne prennent ni femme ni mari, car ils ne peuvent plus mourir : ils sont semblables aux anges, ils sont enfants de Dieu et enfants de la résurrection. Que les morts ressuscitent, Moïse lui-même le fait comprendre dans le récit du buisson ardent, quand il appelle le Seigneur le Dieu d’Abraham, Dieu d’Isaac, Dieu de Jacob. Il n’est pas le Dieu des morts, mais des vivants. Tous, en effet, vivent pour lui. »

Homélie prise de notes : (un verset que vous voudriez retenir plus particulièrement)

AGENDA PAROISSIAL



VENREDI 11 NOVEMBRE

Adoration de 9h à 10h au CAP

(pas de louange à 8h, pas d'adoration à 8h20)

Pas d'adoration à SQ de 9h30 à 12h20

Reprise de l'adoration à SQ à 13h

LUNDI 7 NOVEMBRE

Reprise des horaires en période scolaire

OBSÈQUES

28/10 à SV : Arlette MENTRÉ

03/11 à SV : André LE MEUR

INTENTIONS DE MESSE

05/11 : Pour les âmes du Purgatoire (CAP) ; Manuel ESTEVES et ses fils Antonio et José† (SV) – 06/11 : Maria LEAL†, Bernard BARTOSZEK† (CAP) ; Suzanne BOULANGER† (SQ) – 08/11 : Corinne NOSSENT†, Albert WATIEZ† (SQ)



LA VIE DE NOTRE DIOCESE

L'ASSOCIATION LES VOISINS SOLIDAIRES DE VERSAILLES (VSV) héberge principalement les femmes, seules ou avec enfants, à la rue jusqu'à ce que ces personnes soient prises en charge par les services de l'Etat. Nous les logeons chez des familles d'accueil ou à l'hôtel (8 600 nuitées en 4 ans).

Pour éviter de laisser, voire de remettre, à la rue nos hébergées, nous avons besoin de toute urgence de :

- familles d'accueil pour accueillir 1, 2, 3 nuits ou plus ;

Pour vous proposer en tant que 'famille d'accueil', contacter Marie-Renée Kobilinsky 06 85 86 84 69 ou Jacques-Yves Becquart 06 88 24 94 42

- dons pour payer des nuits d'hôtel lorsqu'aucune famille d'accueil n'est disponible.

Pour faire un DON défiscalisable :

1) par chèque : envoyer un courrier à Jacques-Yves Becquart - 21 avenue des Puits 78170 LA CELLE St CLOUD avec votre chèque, à l'ordre de VSV (Voisins Solidaires de Versailles) et votre adresse mail pour nous permettre de vous envoyer un reçu fiscal

2) en ligne : via la plateforme HelloAsso, avec votre carte bancaire (le reçu fiscal est généré automatiquement) en suivant le lien : <https://www.helloasso.com/associations/les-voisins-solidaires-de-versailles/formulaires/1>

Vous avez été nombreuses et nombreux à vous manifester précédemment et nous vous en remercions vivement, nous espérons pouvoir compter à nouveau sur votre engagement et votre générosité.

Equipe VSV

Infos sur : <https://vs-versailles.fr/>

Évangile de Jésus Christ selon saint (Luc20, 27-38)

En ce temps-là, quelques sadducéens – ceux qui soutiennent qu’il n’y a pas de résurrection – s’approchèrent de Jésus et l’interrogèrent : « Maître, Moïse nous a prescrit : Si un homme a un frère qui meurt en laissant une épouse mais pas d’enfant, il doit épouser la veuve pour susciter une descendance à son frère. Or, il y avait sept frères : le premier se maria et mourut sans enfant ; de même le deuxième, puis le troisième épousèrent la veuve, et ainsi tous les sept : ils moururent sans laisser d’enfants. Finalement la femme mourut aussi. Eh bien, à la résurrection, cette femme-là, duquel d’entre eux sera-t-elle l’épouse, puisque les sept l’ont eue pour épouse ? »

Jésus leur répondit : En ce temps-là, Jésus répondit aux sadducéens – ceux qui soutiennent qu’il n’y a pas de résurrection – :

« Les enfants de ce monde prennent femme et mari. Mais ceux qui ont été jugés dignes d’avoir part au monde à venir et à la résurrection d’entre les morts ne prennent ni femme ni mari, car ils ne peuvent plus mourir : ils sont semblables aux anges, ils sont enfants de Dieu et enfants de la résurrection. Que les morts ressuscitent, Moïse lui-même le fait comprendre dans le récit du buisson ardent, quand il appelle le Seigneur le Dieu d’Abraham, Dieu d’Isaac, Dieu de Jacob. Il n’est pas le Dieu des morts, mais des vivants. Tous, en effet, vivent pour lui. »

Homélie prise de notes : (un verset que vous voudriez retenir plus particulièrement)

AGENDA PAROISSIAL



VENREDI 11 NOVEMBRE

Adoration de 9h à 10h au CAP

(pas de louange à 8h, pas d'adoration à 8h20)

Pas d'adoration à SQ de 9h30 à 12h20

Reprise de l'adoration à SQ à 13h

LUNDI 7 NOVEMBRE

Reprise des horaires en période scolaire

OBSÈQUES

28/10 à SV : Arlette MENTRÉ

03/11 à SV : André LE MEUR

INTENTIONS DE MESSE

05/11 : Pour les âmes du Purgatoire (CAP) ; Manuel ESTEVES et ses fils Antonio et José† (SV) – 06/11 : Maria LEAL†, Bernard BARTOSZEK† (CAP) ; Suzanne BOULANGER† (SQ) – 08/11 : Corinne NOSSENT†, Albert WATIEZ† (SQ)



LA VIE DE NOTRE DIOCESE

L'ASSOCIATION LES VOISINS SOLIDAIRES DE VERSAILLES (VSV) héberge principalement les femmes, seules ou avec enfants, à la rue jusqu'à ce que ces personnes soient prises en charge par les services de l'Etat. Nous les logeons chez des familles d'accueil ou à l'hôtel (8 600 nuitées en 4 ans).

Pour éviter de laisser, voire de remettre, à la rue nos hébergées, nous avons besoin de toute urgence de :

- familles d'accueil pour accueillir 1, 2, 3 nuits ou plus ;

Pour vous proposer en tant que 'famille d'accueil', contacter Marie-Renée Kobilinsky 06 85 86 84 69 ou Jacques-Yves Becquart 06 88 24 94 42

- dons pour payer des nuits d'hôtel lorsqu'aucune famille d'accueil n'est disponible.

Pour faire un DON défiscalisable :

1) par chèque : envoyer un courrier à Jacques-Yves Becquart - 21 avenue des Puits 78170 LA CELLE St CLOUD avec votre chèque, à l'ordre de VSV (Voisins Solidaires de Versailles) et votre adresse mail pour nous permettre de vous envoyer un reçu fiscal

2) en ligne : via la plateforme HelloAsso, avec votre carte bancaire (le reçu fiscal est généré automatiquement) en suivant le lien : <https://www.helloasso.com/associations/les-voisins-solidaires-de-versailles/formulaires/1>

Vous avez été nombreuses et nombreux à vous manifester précédemment et nous vous en remercions vivement, nous espérons pouvoir compter à nouveau sur votre engagement et votre générosité.

Equipe VSV

Infos sur : <https://vs-versailles.fr/>